

## BAIGNAGE AU LAC DES RAPIDES DE SEPT-ÎLES

**Sept-Îles, le 11 juillet 2017** - La Direction de santé publique de la Côte-Nord tient à rassurer la population concernant la baignade au Lac des Rapides de Sept-Îles. À la suite d'une analyse des données scientifiques réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les recommandations sont à l'effet qu'il n'y a pas lieu d'interdire la baignade et les activités récréatives au Lac des Rapides en fonction du pH de l'eau.

Il est toutefois possible qu'un faible risque d'effet à la santé demeure telle une irritation des yeux ou de la peau, notamment chez certaines personnes plus sensibles. La Direction de santé publique de la Côte-Nord recommande donc aux utilisateurs d'être attentifs si de tels symptômes se manifestent et de limiter ainsi leur baignade à environ une heure par jour pour les personnes plus sensibles.

C'est à la demande de la Ville de Sept-Îles que la Direction de santé publique a sollicité l'INSPQ afin d'obtenir des précisions sur les risques à la santé de la baignade dans des eaux naturelles dont le pH est acide, soit en bas de 5.

D'après les données recueillies durant l'été 2015 par l'organisme de bassins versants Duplessis (OBVD), le pH de l'eau du Lac des Rapides variait entre 4,3 et 4,8. Ce niveau d'acidité est principalement attribuable à l'environnement physique, entre autres de ses caractéristiques géologiques, de la végétation du bassin versant et des sols en place.

Pour plus de détails, il est possible de consulter les recommandations de l'INSPQ à l'adresse suivante : [http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante\\_publicue/environnement/eau\\_air\\_sol.html](http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante_publicue/environnement/eau_air_sol.html)

- 30 -

Source : Pascal Paradis  
Conseiller en communication  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
418 589-9845, poste 2268